

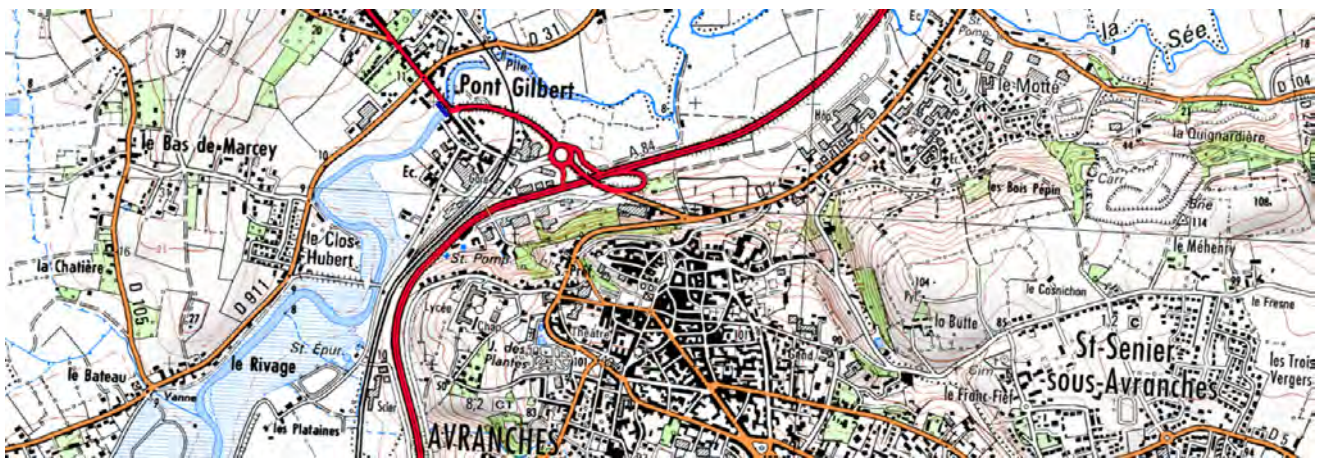
LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LA SÉE / Département de la MANCHE (50) / Commune de AVRANCHES (50300)

Texte juridique de référence : Décret du 11/12/1873

Limite	Observations
Tête aval du pont Gilbert	<p>Aspects juridiques : Texte original non obtenu (Source : liste ministérielle 2002)</p> <p>Aspects géographiques Lieu-dit Pont Gilbert mentionné sur le Scan Littoral. Choix du pont situé le plus en aval pour le tracé de la limite. Choix confirmé par le positionnement de la limite de la donnée SIG de la DDTM 50 et de la carte scannée transmise par un service compétent (cf. page 2). Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



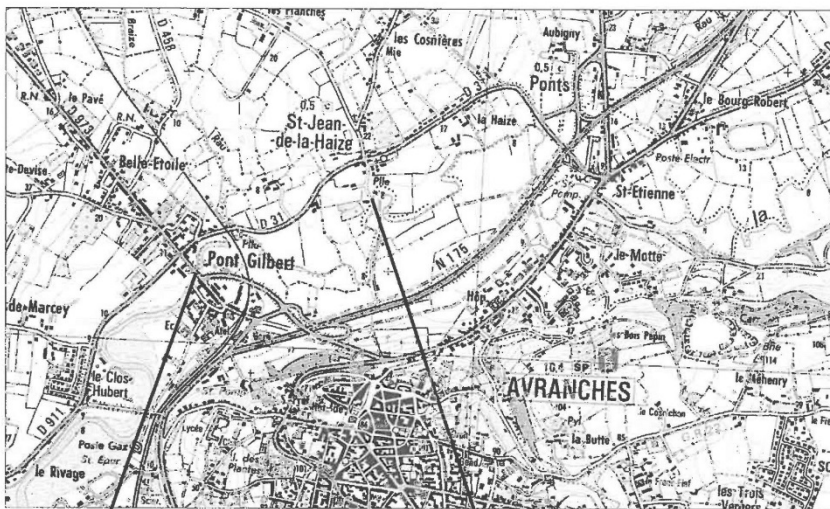
Document fourni par un service compétent :

Source : Comité de Gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie. Rapport DIREN Area Eau-environnement (1998)

Département de la Manche (50)

33

SEE



LTM : Décret du 11 décembre 1873
Tête aval du pont de Pont-Gilbert

LSE : Décret du 4 juillet 1853
Un kilomètre et demi au-dessus du pont Gilbert
au chemin conduisant de la rive droite
au clocher de Saint-Jean-de-la-Haize

1998

IGN - 1215 est - 1/25 000